

La Terre de chez nous
24 septembre 2009

FORÊT

NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Solidarité rurale fait appel au courage politique

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC - Le gouvernement du Québec doit avoir le « courage politique » de poursuivre la réforme du régime forestier. Organisme-conseil de l'État en matière de ruralité, Solidarité rurale du Québec juge qu'il serait « irresponsable » de repousser l'échéance de 2013, la réforme étant attendue déjà depuis trop longtemps. La coalition en appelle à « un véritable changement de culture », jugeant la foresterie d'aujourd'hui « cadencée » dans le modèle des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF).

« Le grand défi pour notre foresterie est celui de renverser une spirale qui tire les communautés, les travailleurs, la ressource et même l'industrie vers le bas », a soutenu la présidente de Solidarité rurale du Québec, Claire Bolduc. En commission parlementaire mardi dernier, celle-ci s'est d'abord réjouie du fait que le projet de loi 57 sépare l'aménagement de l'approvisionnement. L'organisme est persuadé que cette décision se traduira par l'émergence d'une filière de producteurs de ressources, tout en permettant de sortir de la précarité des emplois en forêt, des contrats à court terme et des donneurs d'ordre industriels.

Solidarité rurale juge par ailleurs que Québec fait preuve de « timidité » en ce qui concerne les forêts de proximité. L'organisme veut presser le pas et profiter de l'expérience acquise avec cette forme de tenure, citant notamment l'exemple de la forêt de l'Aigle en Outaouais. La forêt communautaire doit constituer un des choix stratégiques, pense-t-il, le temps des projets pilotes étant révolu.

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau ne partage pas cet avis. Si le projet de loi introduit le concept, indique-t-elle, le ministère s'active présentement à définir une politique sur les forêts de proximité. La ministre ne veut pas « déshabiller Paul pour habiller Jacques », disant craindre d'introduire une « prédation » entre les différents utilisateurs. Les projets pilotes demeureront donc au programme.

Secrétaire général de Solidarité rurale, Cherkaoui Ferdous a pour sa part invité le

gouvernement à tirer profit de l'expérience acquise. Pour avoir été « cantonnées » sur des territoires dégradés ou avec des peuplements de faible qualité, illustre-t-il, les forêts de proximité créées dans les années 1990 ont donné des résultats mitigés. Il rappelle aussi le succès connu avec la réforme en Colombie-Britannique où 20 % des volumes ont été réservés à la forêt communautaire.

Claire Bolduc dit se préoccuper également de la place accordée à la forêt privée. À son avis, le projet de loi est « flou » quant à l'espace réservé à la forêt privée, remar-

quant « la compétition » actuelle entre les forêts publiques et privées.

Solidarité rurale souscrit également à l'idée de constituer un fonds multiresources, disant que la forêt publique représente une « infrastructure naturelle ». Si Québec juge bon d'investir 35 milliards de dollars dans un programme de réfection des infrastructures, demande-t-elle, pourquoi ne pas créer un fonds pour la forêt?

« Actuellement, affirme-t-elle, notre infrastructure est passablement amo- chée. »

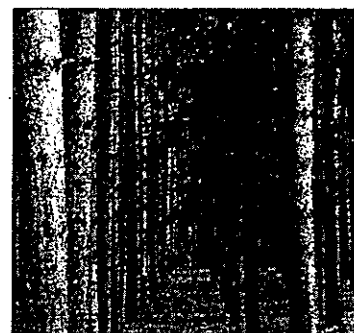


PHOTO : ARCHIVES/JTCN